

Grille de sensibilité – SRC PACA – septembre 2019

Socle : interdiction strictes des extractions / texte national (code, décret, arrêté ministériel) / texte régional et/ou foncier
Sensibilité environnementale forte
Sensibilité environnementale moyenne

Périmètre	Sensibilité
I – Eléments cartographiés à l'échelle régionale et relevant d'une protection réglementaire, du foncier, d'inventaires	
Cœur de Parc National	National
Terrain acquis et gérés dans le cadre de mesures de compensation	National
Lit mineur	National
Réserves biologiques ONF (intégrale et dirigée)	National - Toutes les RB ONF (intégrales et dirigées) interdisent l'extraction de granulats
Réserve Naturelle Nationale	National - Toutes les RNN en PACA interdisent explicitement l'extraction de granulats
Réserve Naturelle Régionale	Régional - Toutes les RNR en PACA interdisent explicitement l'extraction de granulats
Arrête Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	Régional
Site acquis par le conservatoire du littoral	Foncier
Site acquis ou gérés par le Conservatoire régional des espaces naturel (CEN PACA)	Foncier
Monuments historiques	National – Pas de carrière en activité concernée
Eléments des Directives territoriales d'aménagement (espaces naturels remarquables) DTA 13 et 06	National
Habitats ou habitat d'espèce prioritaires Natura 2000 dans les sites N2000	
Secteurs de sensibilité des PNR définis dans la charte	
Espaces naturels sensibles (CD)	
Zone humide	
Site classé	
Site inscrit	
ZPPAUP / AVAP	
Abords des monuments historiques	
Elements de la Directive paysagère Alpilles	
Eléments des directives territoriales d'aménagements (espaces boisés significatifs) DTA 13 et 06	
Aire d'adhésion de Parc National	
Site Natura 2000 (DH ou DO)	
Corridors écologiques et réservoirs de biodiversité (SRCE, SRADDET)	
ZNIEFF (type I et II)	
ZNIEFF géologique + Inventaire géologique (84) + Périmètre de protection des RNN géologiques	
Territoires de PNR	
Zones de sauvegarde de la ressource en eau	
Zone irriguée (périmètre des ASA)	
Données non cartographiées ou non prises en compte – A signaler dans le SRC	
Bande des 100 m (loi littoral)	National - Pas de carrières exploitées dans ces espaces en 2019
Forêt d'exception (label)	National - 1 seule forêt labellisée en PACA (Boscodon)
Forêt de protection (RTM) – restauration des terrains en montagne	National
Lit moyen des cours d'eau domaniaux	National
Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau	National
Arrête Préfectoral de Protection de Géotope (APPG)	Régional (pas de périmètres en 2019)
Périmètre des Opérations grand site	
Boisement rivulaire ou de ripisylve	
Lit majeur	

II – Eléments relevant de la prise en compte par les documents d'urbanisme ou d'une analyse au cas par cas – Enjeux à signaler dans le SRC

Espaces boisés classés	
Zones non situées en continuité de l'urbanisation existante (loi littoral)	Se référer au contenu du SCOT et/ ou du PLU
Elements de la trame verte et bleue identifiés dans les docs d'urbanisme	
PPR : zones dont le règlement interdit l'exploitation de carrière	Se référer au règlement du PPR
PPR : zones d'aléa fort des PPR	Se référer au règlement du PPR
PPR : zones d'aléa moyen des PPR	Se référer au règlement du PPR
PPR : zones d'aléa faible des PPR	Se référer au règlement du PPR
Zone de protection immédiate des captages	Se référer au contenu de l'arrêté de DUP
Zone de protection des captages rapproché	Se référer au contenu de l'arrêté de DUP
Zone de protection des captages éloigné	Se référer au contenu de l'arrêté de DUP
Zones agricoles protégées (ZAP)	Servitude d'utilité publique annexée au doc d'urbanisme
Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN)	Se référer au contenu du PLU

III – Enjeux signalés, mais non cartographiés, à reprendre dans le SRC

- zone de forêts, notamment les zones ayant bénéficié de subvention ou servi de compensation, les forêts abritant des peuplements anciens (feuillus/ résineux), les forêts à potentiel de production moyen à très fort, - zones agricoles : l'ensemble des zones agricoles présente un enjeu de préservation à l'échelle régionale, en particulier les zones irriguées (classées en enjeu moyen ci-dessus) mais aussi les terres avec projet d'irrigation ou irrigables, ou les zones d'appellation (AOC/IGP), - enjeux liés à la biodiversité et non cartographiés ci-dessus, tels que les espaces abritant une espèce ou un habitat d'espèce faisant l'objet d'un plan national d'action (PNA – zones cartographiées) ou les espaces à forte densité d'espèces protégées.	
---	--

IV -Zonages supprimés (redondant ou non pertinent)

Cours d'eau classé 1 : voir lit mineur	non repris
Cours d'eau classé 2 : voir lit mineur	non repris
Zone humide acquise par l'Agence de l'Eau : voir zone humide	non repris
Zones humides stratégiques pour la gestion de l'Eau : voir zone humide	non repris
Réservoir biologique du SDAGE : voir lit mineur	non repris
Acquifère stratégique du SDAGE : voir zone de sauvegarde de la ressource	non repris
Zone de préemption du conservatoire du Littoral	non repris
Périmètre d'intervention du conservatoire du Littoral	non repris